



**Mission Agrobiosciences**

# **L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas**

*Une Chronique de Jean-Claude Flamant,*

Cette chronique est celle des soirées qui se sont déroulées dans le cadre de la procédure de débat public mise en oeuvre à propos du projet de création du réservoir de soutien d'étiage de Charlas (Haute-Garonne).

Mission Agrobiosciences  
ENFA BP 72638  
31 326 Castanet-Tolosan.  
Tél : 05 62 88 14 50  
Fax : 05 62 88 14 51  
jacques.rochefort@agrobiosciences.com



« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.  
Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

Charlas, village ignoré des coteaux du sud-ouest est appelé à un grand avenir, celui de porter le nom d'une retenue d'eau de 110 millions de mètres cubes sur 600 hectares, « *réservoir de soutien d'étiage de la Garonne* ». Mais tout le monde ne l'entend pas ainsi. En 1997, France Nature Environnement a saisi la Commission Nationale de Débat Public qui a jugé la demande recevable. La consultation s'est déroulée durant quatre mois, de septembre à décembre 2003, au cours de dix soirées entre Saint-Gaudens et La Réole. Cette chronique tente de rendre l'ambiance des débats et de sonder la portée des arguments des uns et des autres, avec une insistance particulière sur la question de l'agriculture. Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, a annoncé le 3 juillet 2006 la décision du Gouvernement de participer à son financement.

## Des soirées chez Charlas

Ceux qui voudraient avoir une idée de l'ambiance des soirées passées « *chez Charlas* », doivent oublier qu'il s'agirait de causeries paisibles au coin du feu. Pas plus que des soirées « *Chez Pivot* », à déguster devant la télé la saveur de quelques nouveaux livres commentés par leurs auteurs, un verre de vieil Armagnac à la main. Non ! Je veux convaincre d'entrée mes lecteurs que les soirées « *Chez Charlas* » ne relèvent pas du genre intimiste, avec une écoute attentive des arguments des uns et des autres, ponctuée d'échanges de politesses ! Des *conversations* ? Non ! Des *confrontations* !

D'abord la mise en scène. Un public de plusieurs centaines de personnes, voire un millier lors d'une soirée à Auch. Une tribune où sont alignés en rang d'oignons les membres de la « Commission Particulière » – j'en fais partie -, ainsi que les porteurs du projet : élus et direction du SMEAG<sup>1</sup>. « Commission Particulière » parce que spécifiquement désignée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour instruire l'objet « Charlas ». Pas de séance de ce type sans les technologies modernes de la sono et de la vidéo. Pas question non plus pour les membres de la Commission de somnoler lors d'un passage moins vif que les autres ou lorsque la lassitude prend tel ou tel, minuit passé : la caméra peut à tout moment capter votre visage et le fixer en gros plan sur les écrans ! Mais est-il possible de s'endormir dans la tension de ces soirées ?

Il s'agit d'un spectacle « complet », à la fois sur la tribune, sur le grand écran et dans la salle, où le public vit par moment des ambiances de tragédie antique, rythmés par de grands mouvements d'ensemble, des « broncas » plutôt que des « olas » ! Ainsi, lors de la première prise de parole de celui qui apparaît comme « le leader de l'opposition », Rémy Martin, Président du Comité contre Charlas, une centaine de personnes se lèvent, « comme un seul homme », pour soutenir leur porte-parole : à l'évidence, ils ont répété ! Il y a aussi des chœurs dont les paroles sont souvent inaudibles mais dont le ton est celui de l'indignation - le président de la Commission les qualifie alors de « vociférations », c'est son mot ! Ces acteurs ont d'autant plus l'occasion de perfectionner leur « rôle » qu'ils s'invitent à chacune des dix soirées du débat public, de septembre à décembre 2003, de Boulogne-sur-Gesse et Saint-Gaudens à proximité du site projeté de la retenue, jusqu'à La Réole en Gironde<sup>2</sup>. Les scènes du spectacle ne se succèdent pas toujours dans le même ordre, mais en définitive elles se produisent tous les soirs ! La surprise, pour ceux qui tentent de maîtriser le programme de la soirée – les membres de la Commission – ne tient pas au contenu mais au moment.

Sur la scène donc, les « Commissaires » alignés... metteurs en scène et grands improvisateurs. Nous nous référons certes au scénario que nous avons mis au point quelques heures auparavant devant un plateau repas (il faudra tenir jusqu'à une heure avancée de la soirée). Notre tâche consiste à tenir l'horaire, à organiser la succession des prises de parole et surtout faire face à l'inattendu. Je dis tenter de... car nous louvoyons entre intimer l'ordre aux intervenants de respecter les bons usages des rapports en société et laisser les contestataires libérer leur énergie, exprimer leur indignation dans les formes qu'ils ont choisies. Les porteurs du projet, en bonne vue sur la tribune, à notre droite, sont pris à parti, leur bonne foi contestée,

---

<sup>1</sup> SMEAG : Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne

<sup>2</sup> Successivement : Toulouse (8 septembre), Boulogne-sur-Gesse (18 septembre), Saint-Laurent-de-Neste (25 septembre), La Réole (6 octobre), Castelsarrasin (20 octobre), Muret (6 novembre), Auch (13 novembre), Agen (20 novembre), Saint-Gaudens (4 décembre), Toulouse (19 décembre).

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

leur certitude déstabilisée alors qu'ils estiment avoir fait le bon choix sur la base de bons travaux d'ingénieurs. Les « scuds » verbaux lancés depuis la salle sont parfois tellement provocants et acérés que leur sang-froid est rudement bousculé. Ils aimeraient, je le sais, clouer le bec de leurs opposants avec des arguments définitifs. A notre gauche nous avons placé les porteurs de la saisine, France Nature Environnement : ses porte-parole ont besoin de faire valoir à la Commission le sérieux de leur opposition tout autant que la familiarité qu'ils partagent avec les turbulences des contestataires répartis dans la salle. Enfin, à chaque soirée, nous invitons des experts pour illustrer le thème de la soirée ; ceux-ci pouvant être proposés par les porteurs du projet comme par les opposants. Une autre particularité de ces soirées : il y a ceux qui savent utiliser le « Power Point » et ceux qui ne savent pas ou n'ont rien préparé. Pas de prise de position « sérieuse » sans l'assistance du programme de Microsoft ! Ceux qui maîtrisent cette pratique sont autorisés à monter sur l'estrade, où on leur fait place aux côtés de la Commission et des porteurs du projet ! Ceci apparaît bientôt comme un privilège, une promotion, une mise en valeur vis-à-vis du public. Bientôt, tous ceux qui dans la salle sont porteurs de l'expression d'un groupe d'intérêt particulier – par exemple les pêcheurs de Saint-Gaudens - veulent avoir la possibilité de figurer sur l'estrade et, peut-être de pouvoir dire un jour « *J'y étais* » ! Nous réalisons rapidement que cela devient un enjeu pour certains. Lorsque la succession des « diapos » s'amorce, on ne sait pas combien le présentateur en a programmé, quelle que soit leur position à propos du projet. Après une première expérience d'emploi du temps incontrôlé, nous leur posons la question : « *Vous avez combien de diapos ?* ». Notre seule possibilité technique d'intervention en cas d'incrustation de l'orateur au-delà du temps attribué et après rappel : couper les micros ou la liaison vidéo.

Il n'y a pas que les opposants qui tentent le coup de force. Lors de la soirée d'Agen, un groupe d'agriculteurs qui se déclarent favorables à Charlas envahit soudain la salle, interrompant le cours des débats, brandissant de grandes banderoles : eux aussi veulent pouvoir présenter ce qu'ils appellent leurs « affiches ». Ne disposant pas de la technologie électronique des opposants, argumentent-ils, ils les accrochent sur les murs de la salle pour les commenter au même titre que les autres. Le Président de séance ne veut pas leur donner pas la parole – ils ne se sont pas inscrits pour faire une présentation. Il leur demande de décrocher leurs « affiches », ce qu'ils s'obstinent à refuser. Suspension de séance : le Président de la Commission lui-même descend de la tribune pour retirer les objets « litigieux » sous les rires et les sifflements des perturbateurs et du public. Ce spectacle « dramatique » est aussi une comédie ! Voilà pour l'ambiance ! Il est temps d'en venir au fond !

## **Et déjà une histoire !**

« *Un vieux projet* » assèment certains. Il faut traduire : « *C'est un projet dépassé !* ». « *On parlait déjà de Charlas il y a vingt ans* », rappelle-t-on chez les opposants, « *vous voyez bien que personne n'en veut !* ». « *Non ! c'est un projet qui a bougé dans ses conceptions pour répondre à de nouvelles préoccupations* », contestent les promoteurs. Henri Tardieu, directeur de la CACG<sup>3</sup>, qui s'est attaché, il y a trente ans, à rénover le « système Neste » créé sous Napoléon III, m'indique qu'il avait à ce moment-là réalisé qu'il fallait le sécuriser et le renforcer en disposant de nouvelles capacités de réserves en eau afin de satisfaire les besoins de l'agriculture des vallées des rivières de Gascogne. En fait, les années passant, les préoccupations relevant de l'écologie des cours d'eau, singulièrement les besoins de soutien d'étiage de la Garonne, ont pris de la force, notamment à l'occasion des discussions qui ont

---

<sup>3</sup> CACG : Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne  
« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.  
Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

abouti à l'adoption du SDAGE<sup>4</sup> au sein du Comité de Bassin Adour-Garonne. Premiers débats probablement à propos de la disponibilité en eau et de sa qualité. L'idée s'impose qu'il faut éviter qu'une année sur dix ou sur vingt le milieu aquatique du fleuve et de ses affluents soit ruiné. La Garonne oscille en effet entre ses « ambitions » de grand fleuve océanique européen et sa réalité de torrent de montagne des pays du sud dont le cours peut prendre les allures d'un oued lors de certains étés, à l'image de ses cousins aragonais, les « rios », de l'autre côté des Pyrénées. Il faut assurer aussi les besoins en eau de la grande agglomération toulousaine et accompagner sa croissance démographique et industrielle.

Le projet Charlas garde de son histoire les ambiguïtés de ses finalités successives : s'agit-il d'abord de sécuriser le système Neste, ou d'un souci de maintien d'un débit minimum de la Garonne, ou de la préoccupation du développement d'une agriculture performante et productiviste, ou de l'approvisionnement d'une population urbaine de plus en plus nombreuse ? Gérard Onesta, député Vert européen<sup>5</sup>, lors du dernier débat à Toulouse, rappelle même ce que serait selon lui l'objectif assigné originellement à Charlas : le refroidissement des eaux de la centrale de Golfech, une fonction liée au « lobby nucléaire » qu'il dénonce ! A vieux projet, vieux arguments ! Mais ces différents objectifs ne s'excluent pas forcément : les ambiguïtés du projet n'expriment-elles l'intérêt de la « multifonctionnalité » ? Ainsi, les finalités du projet Charlas ne seraient pas « ambiguës », elles seraient « multiples ». Mais, s'il en est ainsi, il faudrait aussi que le dossier explique comment seraient gérés les équilibres et effectués les arbitrages le moment venu entre diverses exigences !

## Prendre la mesure de Charlas

Charlas et les autres... « *Nous condamnons ce projet pharaonique !* » Le mot est lâché, « pharaonique », repris dans les documents diffusés par les opposants. Quelle est la mesure pour juger le « pharaonique » du projet ? Comment placer cet ouvrage dans une grille et selon quels indicateurs ? On apprend, au cours des soirées, que certaines retenues récemment créées dans le sud-ouest pourraient relever de la même catégorie en surface, par exemple le Gabas : une centaine d'hectares, un tiers seulement de Charlas, mais cent hectares quand même. Pas « pharaonique » pour autant ! Mille fois moins imposant que Serre-Ponçon sur le cours de la Durance – 1,2 milliards de mètres cubes - dont la création avait suscité des polémiques dans les années 60. L'engloutissement du village, de ses maisons et de son église, avait suscité l'émotion, mais notre société ne disposait pas alors de la procédure du « débat public » qui nous vaut ces « soirées chez Charlas ». La capacité de mobilisation collective n'était probablement pas aussi forte qu'aujourd'hui. Charlas, sans commune mesure en surface et en volume avec la retenue des Trois Gorges en Chine à laquelle se réfèrent les opposants, ni avec le barrage Atatürk sur le cours de l'Euphrate – 817 kilomètres carrés, 50 milliards de mètres cubes ! Je veux bien écouter les différents arguments – c'est ma fonction de commissaire – mais je n'adhère pas à l'idée que Charlas se situe dans la même catégorie que le projet chinois : à l'échelle de la France, sa retenue s'étendrait de Toulouse à Paris ! Rien à voir non plus avec ce que voulait engager le gouvernement espagnol de José-Maria Aznar, alors Premier Ministre, par une dérivation des eaux de l'Ebre jusqu'à Valence et Murcie dans le cadre du Plan Hidrológico Nacional<sup>6</sup>. Et la Commission rejette aussi l'affirmation

---

<sup>4</sup> SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

<sup>5</sup> Vice-Président du Parlement Européen

<sup>6</sup> Ayant fait l'objet d'une opposition quasi unanime en Aragon, puis abandonné par le gouvernement Zapatero.

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

péremptoire selon laquelle l'évaporation serait de dix centimètres par jour de fortes chaleurs. Le calcul est fait et démontré en mettant en œuvre les paramètres de l'évapotranspiration : on se contentera d'un centimètre au plus fort de l'été !

L'ensemble envisagé, même si la qualification « *pharaonique* » est excessive, est cependant d'une envergure suffisante, et surtout avec des conséquences sur l'environnement d'une grande partie des territoires ruraux du sud-ouest de la France que cela justifie la saisine de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) par France Nature Environnement : 600 hectares sur 5 communes, 110 millions de mètres cubes d'eau, 440 kilomètres de cours de la Garonne concernés, et dix de ses affluents de rive gauche, pour un coût estimé à 260 millions d'Euros. La demande a été jugée recevable. Une première en France pour ce type d'ouvrage parmi les saisines de la CNDP. C'est ce qui fait l'intérêt de la procédure.

Alors, Charlas, banal ou démesuré ? Beaucoup d'observateurs le soulignent, avant de parler de taille, il faut mettre en avant sa complexité et ses multiples dimensions, un projet dont on ne saisit pas au premier coup d'œil, ou en feuilletant le volumineux dossier de présentation, ce qu'en sont les particularités. Retenons d'abord que cette retenue ne résulte pas d'un barrage construit sur le cours d'un fleuve. Outre la taille, c'est aussi ce qui la distingue de Serre-Ponçon, des Trois Gorges ou d'Atatürk. Elle est remplie par dérivation d'une partie des hautes eaux de crue de printemps de la Garonne, à la fonte des neiges, dans un talweg des coteaux du sud-ouest parcouru par une rivière modeste, la Nère. Il s'agit de constituer une réserve qui serait mobilisée au moment des basses eaux d'été et d'automne via deux exutoires : l'un vers les rivières de Gascogne, où il va renforcer le dispositif Neste, selon l'idée d'Henri Tardieu ; l'autre vers la Garonne, via la Nère, assurant les fonctions de soutien d'étiage du fleuve. Le barrage lui-même est de type « poids », c'est-à-dire une digue de terre, sans ambition architecturale, sans prouesse technique. Je suis tenté de dire : « *Ce n'est que ça ?* ». Mais ce projet a acquis une charge symbolique plus forte que ses caractéristiques physiques, de la part de ceux qui s'y opposent depuis de nombreuses années, comme de la part de ceux qui le considèrent comme une pièce essentielle dans le dispositif de sécurisation et de développement des territoires naturels et ruraux du sud-ouest de la France. Le bon indicateur de comparaison n'est donc pas de nature quantitative, ne porte pas sur les surfaces et les volumes de l'ouvrage, mais sur les équilibres, les dynamiques auxquelles il devra contribuer ou qu'il perturbera... C'est selon ! Ce qui est en débat, ce sont les effets induits au-delà même du périmètre de l'ouvrage, c'est la réponse qu'il apportera ou non à des besoins du futur, dans le contexte évolutif des changements qui peuvent affecter le climat comme la Politique Agricole Commune... Et là-dessus, il est difficile de disposer d'instruments de mesure qui fourniraient des certitudes ! Les options auxquelles les uns et les autres se réfèrent dépassent largement le cadre strict de l'ouvrage qui a fait l'objet de la saisine. Problème pour les membres de la Commission : quel est le champ du débat public « Charlas » ? y a-t-il une limite aux sujets que l'on peut instruire au cours de ces soirées ?

## **En découdre !**

Il se dit autour des soirées : « *Pourquoi débattre de Charlas alors que ce projet est illégitime ? Il faut s'y opposer sans discussion ! Et pourquoi encore ces débats, alors que les citoyens n'ont pas été associés aux discussions ?* ». Des discussions « secrètes », au cours desquelles le dossier aurait été préparé. Et d'ailleurs, la rumeur se répand chez certains que de toute manière la décision est prise : « *On fera Charlas* ». « *On nous cache quelque chose !* » « *Ce débat n'est que poudre aux yeux !* ». Un paradoxe, puisque le débat public qui a été réclamé par France Nature Environnement est contesté par d'autres dans son principe même,

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

ou devient le lieu de déni du principe du débat public. C'est toute la question de la nature du débat démocratique qui en vient à être mis en cause. Rude question ! Dans cette rubrique, une militante, qui se réclame d'Attac, s'engage dans une leçon de démocratie à destination des « commissaires » qui l'écoutent depuis la tribune. Et de s'attirer en retour un discours de la méthode de la part du Président de la Commission, lui-même ancien maire : il n'y a qu'une seule démocratie dit-il, la démocratie représentative, laquelle est soumise à la sanction des urnes, les débats dits de « démocratie participative » comme celui-ci constituent des moyens d'envoyer des messages aux politiques, mais en aucun cas ne se substituent à la responsabilité de la décision. Un contestataire va jusqu'à contester à la Commission le droit d'organiser les prises de paroles : « *Nous sommes en démocratie. Nous avons tous le droit de nous exprimer comme nous le voulons. Sans être contraints de l'ordre et du temps !* ». Je ne peux m'empêcher de penser que c'est aussi avec des principes de cette nature que l'idéal de la Révolution française a été dévoyé pour déboucher sur la Terreur ! La Commission doit aussi maintenir le cap face aux reproches des porteurs du projet qui considèrent qu'elle fait la part trop belle aux opposants. Le Président du Comité de Bassin Adour-Garonne, Jean François-Poncet<sup>7</sup> nous dit, à l'occasion de la soirée d'Agen, en novembre, que la Commission leur offre une tribune qu'ils n'avaient pas et que leur représentativité ne justifiait pas. Dès les premiers soirs, la Commission doit donc aussi prendre en compte qu'il y a débat à propos du débat ! Elle doit même justifier sa propre existence et expliciter sa fonction !

Une question. Peut-on mesurer le poids relatif des « pour » et des « contre » ? Chaque soir deux d'entre nous sont requis pour décompter les temps de parole à imputer aux défenseurs ou aux opposants. On pourra vérifier ensuite en reprenant minutieusement les enregistrements. C'est ce à quoi s'emploie Olivier Marcant (IUT de Tarbes), dans le cadre d'une recherche sur le débat. Il dénombre 174 personnes ayant pris la parole, hors membres de la Commission, mais y compris les présentations et les interventions des porteurs du projet, pour un total de 270 prises de paroles.<sup>8</sup> Mais il s'agit d'un indicateur de déroulement, et nullement d'un indicateur d'opinion ! Mon décompte personnel fait apparaître que dans une soirée de ce type, en dehors d'une trentaine d'« experts » inscrits comme tels, seules 15 à 20 personnes interviennent depuis la salle. A la grande surprise de mes collègues qui étaient persuadés qu'une quarantaine de personnes prenaient chaque soir la parole. Là, je me réfère à mon expérience des Forums des Etats Généraux de l'Alimentation en 2000 : en dehors des interventions programmées, seules quelques personnes, en nombre limité, prennent la parole parmi le public, et encore ce sont des habituées du genre. Il faut en effet du courage sinon de l'inconscience pour intervenir au sein d'une grande assemblée, sans préparation, voire même sans répétition. Frustration de ceux qui sont venus non pas pour se faire entendre mais pour apprendre et comprendre ce qu'est le projet, ce que sont les enjeux, les alternatives ! La tournée organisée par la Commission aura celle d'un spectacle, mais le cœur du débat ne parvient pas à être cerné, les questions posées ne sont pas claires, les réponses contestées. Si je m'en tiens à la forme, le scénario va rester confus jusqu'au bout !

Le principe de la retenue elle-même focalise d'abord l'hostilité des gens directement touchés. C'est à propos de l'impact direct de la retenue que s'expriment ceux que je nomme les « primo-opposants », ceux dont le quotidien sera bouleversé par sa réalisation. Quoi de plus classique en fait et de plus compréhensible que les « sinistrés » directement affectés par un ouvrage se manifestent. D'autant plus qu'ils ont pâti depuis de longues années des

---

<sup>7</sup> Sénateur du Lot-et-Garonne, dont Agen est le chef-lieu, il a été également Président du Conseil Général du Lot-et-Garonne jusqu'en 2004.

<sup>8</sup> A l'aide du logiciel Prospero, Olivier Marcant dénombre un total de 96.000 mots pour les opposants et 74.770 pour les défenseurs.

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

incertitudes concernant la décision, nous expliquent certains d'entre eux, et que cette incertitude a un coût, et qu'ils estiment avoir subi un préjudice moral dont ils attendent réparation. Tout cela est logique. De plus, au cas où la décision de réaliser le projet était finalement prise, la force de leur opposition pourrait devenir matériellement « payante » en termes de niveau d'indemnisations, de compensations, et de mesures d'accompagnement. Si, ce qui est considéré comme étant l'intérêt « supérieur » l'emportait, il est logique que les intérêts particuliers ne soient pas lésés, et même qu'ils soient récompensés au titre de leur « sacrifice ». Les exemples sont fréquents en la matière. Pour se limiter au contexte du sud-ouest, la bataille contre la voie à grand gabarit de l'A380 n'a pas été gagnée par les opposants, mais plusieurs municipalités de communes traversées, y compris parmi les plus hostiles, se sont vu disposer en très peu de temps d'équipements publics inespérés, inaccessibles aux seuls moyens de leurs budgets propres avant de longues années. Au cours de la soirée à Boulogne-sur-Gesse, le 18 septembre, à proximité du site, l'assistance écoute avec beaucoup d'attention la lecture des délibérations des conseils municipaux des communes concernées, et les témoignages des membres de la famille Lacroix dont le terroir ancestral va être englouti si le projet se réalise. Nous entendons aussi les déclarations de jeunes agriculteurs du coin qui demandent à ne pas être stoppés net dans leurs projets d'installation et de développement... Légitime ! Si la décision de faire Charlas est prise, l'enquête publique devra en dresser l'inventaire et proposer des mesures. Les représentants des Chambres d'Agriculture ne s'y sont pas trompés en apportant leur soutien à ces « sinistrés » potentiels tout en se prononçant pour le projet. A remarquer le petit nombre de personnes touchées directement. Un paradoxe, la commune de Saman, en aval de la retenue, donc non touchée par l'étendue du plan d'eau, manifeste l'opposition municipale la plus déterminée. Son argumentaire : des craintes concernant la digue elle-même, sa solidité, les risques de rupture. Le risque sismique n'est pas négligeable argumentent-ils en appui. J'entends aussi d'autres mécontents se manifester dans les couloirs, ceux qui trouvent que les attermoissements des pouvoirs publics à prendre une décision positive les empêchent de bénéficier des dédommagements qu'ils attendent depuis des années pour réaliser d'autres projets.

Cette résistance locale introduit des questions de nature plus globale : la politique agricole, la politique énergétique, l'aménagement des territoires du sud-ouest, l'étalement urbain, la mondialisation, etc. Ces questions sont portées par ceux que j'appelle les opposants de deuxième génération. Il s'agit d'une opposition plus « politique » que celle des « primo-opposants », mais ceux-ci peuvent évidemment y adhérer. Les conséquences immédiates de la création de l'ouvrage constituent un catalyseur pour évoquer les enjeux du futur. En fait, on peut entendre que les expressions des uns et des autres se réfèrent implicitement, soit à des avènements souhaités, soit à des avènements redoutés. Dans les deux cas, une attitude fortement ancrée sur des certitudes, quant à la nécessité de réaliser le projet, ou quant à ses méfaits et à son inutilité. Des certitudes et des évidences telles que ceux qui ne les partagent pas sont accusés de mauvaise foi et de mensonges, et leur légitimité contestée par l'autre partie. Une première fonction de la CPDP consiste à évaluer ces « vérités », à recueillir les paramètres disponibles, à solliciter les experts susceptibles d'apporter les éclairages nécessaires.

La Commission a regretté que les responsables politiques, départementaux ou régionaux, qui soutiennent le projet aient été absents de ces « Soirées chez Charlas », à l'exception des élus membres du SMEAG. Ils attendent de voir : nous sommes seulement à quelques mois des élections départementales et régionales. L'Etat, aussi, a décidé d'attendre. Il a expliqué sa position de réserve par la voix du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne - il a suivi toutes les soirées - l'Etat ne prendra position qu'après avoir entendu s'exprimer tous les arguments - pour ou contre - et fera les arbitrages budgétaires en

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

conséquence. Quant à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, elle s'est volontairement positionnée dans une fonction d'expert apportant des réponses aux questions qui lui sont posées.

On a beaucoup entendu dans ce débat les urbains « protecteurs » de l'eau et de l'environnement mais pas tellement les « consommateurs ». Raymonde Aubert, présidente de l'association « Charlas 2000 » de soutien de la réalisation du projet dans la perspective d'un programme de développement économique, ne parlera plus après son intervention à Boulogne-sur-Gesse, où elle a été invectivée, huée, voire insultée. Le Président du Comité de Bassin Jean François-Poncet et le Président du CESR Midi-Pyrénées Jean-Louis Chauzy se sont engagés en faveur du projet au nom de l'assemblée qu'ils président, mais aussi par conviction personnelle. Au total, ça ne fait pas beaucoup d'intervenants en faveur du projet, souligne Frédéric Caméo-Pons, dans le compte-rendu qu'il fait de ces débats pour France Nature Environnement, et de conclure : « *Les opposants à Charlas ont été majoritaires !* »

## « Pourquoi » Charlas ?

Pourquoi Charlas ? Quelles sont les motivations d'un tel projet avant de discuter de son « comment » ? C'est probablement la question la plus intéressante. Elle est posée par la Commission dès la première soirée, celle de Toulouse, début septembre 2003. A l'écoute des arguments, il apparaît que les uns et les autres ne comprennent pas cette question de la même manière. On n'a pas toujours conscience que dans toute négociation, il faut d'abord que les parties se mettent d'accord sur ce quoi elle porte. C'est crucial pour la suite ! « *Pourquoi Charlas ?* » : eh bien, il n'y a pas accord sur le sens à donner à la question. D'où la vivacité de la controverse ! Pour les opposants, le « pourquoi » concerne les origines du déficit en eau : et là, ils mettent en cause « *la consommation exorbitante et incontrôlée de l'agriculture irriguée qui assèche les rivières en été* ». Pour les porteurs du projet, le « pourquoi » réside dans les normes publiques adoptées pour assurer un débit minimum pour ces mêmes rivières. La justification de la position des uns (les opposants) repose, selon eux, sur l'origine agricole des déficits saisonniers de la Garonne, tandis que pour le porteur du projet (le SMEAG), il s'agit de donner une solution technique efficace à des obligations d'ordre réglementaire. Le SMEAG assure que l'ouvrage projeté répond au cahier des charges concernant la régulation des débits. Les opposants contestent les paramètres de ce cahier des charges. Et à ce niveau des échanges, j'entends vite qu'il s'agit d'un débat d'initiés, entre gens qui utilisent le même vocabulaire, le même « jargon » affûté au cours de longues années de confrontation au sein du Comité de Bassin Adour Garonne et de nombreuses « instances de l'eau ». Autre difficulté pour le citoyen venu à ces soirées pour comprendre, il perd rapidement pied dans le flot des jargons, les termes utilisés par les uns et les autres comme s'il était évident qu'ils étaient compris de tout le monde. Par exemple, l'expression « *soutien d'étiage* »... Charlas étant désigné comme « *réservoir de soutien d'étiage* ». Je réalise en relisant aujourd'hui les documents « grand public », diffusés par la Commission à dix mille exemplaires et sur Internet, que les définitions de base de ces expressions clés n'ont pas été données. Donc l'« *étiage* »... Il caractérise le débit de la rivière à ses plus basses eaux. Le « *soutien d'étiage* » est l'action d'apport d'eau pour maintenir le débit au-dessus d'un seuil minimum. Ce seuil minimum est appelé le « Débit Objectif d'Etiage » (ou DOE), lequel se réfère à un « Plan de Gestion des Etiages » (PGE) établi à l'échelle d'un bassin versant.

Le projet Charlas est donc formaté par le niveau du DOE (Débit Objectif d'Etiage) adopté pour la Garonne par le Comité de Bassin Adour-Garonne. Ceci ne satisfait pas du tout

Frédéric Caméo-Pons<sup>9</sup>, défenseur de l'écologie de la Garonne et autres milieux aquatiques. Il m'explique en « off » qu'il en appelle aux scientifiques pour définir ce niveau en toute objectivité. Je lui dit que je conteste cette analyse : ce n'est pas aux scientifiques d'assumer la responsabilité des politiques. En toutes choses, l'appel aux scientifiques ne peut pas se faire sans prudence. Ils peuvent produire des courbes de réponses aux différents facteurs de la qualité des eaux, apporter des éléments de compréhension sur les besoins des plantes et des cultures, décrire les caractéristiques et les dépenses des différents itinéraires techniques et, même, réaliser des modélisations à l'échelle d'un bassin versant... mais le choix final des normes relève de la décision publique à la suite d'une négociation entre les différentes parties prenantes. Que la négociation ne se soit pas déroulée de façon satisfaisante, que certains « lobbys » aient été plus entendus que d'autres, c'est un autre problème. On pourrait remarquer qu'au sein du Comité de Bassin, siègent des représentants des différents types d'intérêts... Mais les opposants considèrent qu'on n'a pas vraiment donné toute leur place aux associations dans la composition du Comité et que, par conséquent, le débat n'a pas été équilibré. A ce propos, le décompte d'Olivier Marcant fait ressortir que les prises de parole se réclamant de celles-ci sont proportionnellement plus nombreuses au cours des soirées chez Charlas que leur présence dans le Comité de Bassin.

Après avoir écouté ces arguments répétés de diverses manières au long des soirées et l'issue de ces débats, la Commission fait l'analyse que le débat public aurait dû se dérouler « en amont » ; il aurait dû porter sur cette question des débits qui justifie l'ouvrage censé lui-même répondre aux besoins. Autrement dit, on discute des caractéristiques d'un projet formaté en référence à des options qui n'ont pas été débattues selon cette forme. Les porteurs du projet sont dans leur droit d'affirmer qu'ils répondent parfaitement bien à la question du « pourquoi », tandis que les opposants voudraient que se réalise le débat sur les finalités - une autre conception du « pourquoi ». Un débat qui selon eux ne s'est pas tenu : c'est pourquoi ils tentent de l'ouvrir par leurs interventions tumultueuses. Mais la Commission considère que cela dépasse son mandat tout en enregistrant les positions des uns et des autres sur ce sujet.

## **Le doigt accusateur pointé sur le maïs**

Dès la première soirée chez Charlas, à Toulouse, le 8 septembre, les opposants désignent leur cible : le maïs irrigué. Leurs mots sont forts pour accuser cette culture : « gaspillage des ressources naturelles », « expansion incontrôlée », « dérapage », « monoculture », « pollutions par les nitrates et les pesticides »... Il faut pourtant prendre la mesure du progrès qu'a constitué historiquement le développement de l'agriculture irriguée dans le développement des civilisations d'Egypte et du Proche-Orient. Ce que mettent en cause les opposants, me semble-t-il, c'est le fait que de nos jours nous n'avons plus besoin d'une telle productivité alors qu'il y a des excédents, que les agriculteurs du sud-ouest produisent pour les élevages espagnols et que nous allons avoir de plus en plus de problèmes avec les ressources en eau. En outre, les agriculteurs sont subventionnés pour cette culture, laquelle se révèle polluante. Gâchis de la ressource, excédents de production, subventions d'activités polluantes... les agriculteurs vont avoir du mal à défendre leur cause !

Castelsarrasin, le 20 octobre, en aval de Toulouse. On discute ce soir-là des débits de la Garonne sous l'angle de la concentration de l'eau en pesticides et de la nécessité de diluer

---

<sup>9</sup> Frédéric Caméo-Pons, membre du Comité de Bassin Adour-Garonne et du Conseil Economique et Social de Midi-Pyrénées au titre des associations de défense de l'environnement

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

ceux-ci pour respecter les normes d'eau potable distribuée aux villes plutôt que d'avoir recours à des procédés d'épuration coûteux pour les collectivités. Certains contestent cette conception : il faut éviter les pollutions plutôt que les diluer en ayant recours à des investissements publics tel que celui de Charlas ! Le maïs revient au cœur du débat. Ne pourrait-on avoir une culture de maïs irrigué, conduite avec une moindre utilisation d'engrais et de pesticides, accompagnée de dispositifs de « piège » de ces substances ? C'est ce que tendent à démontrer certaines recherches : il n'y a pas coïncidence obligatoire entre productivité élevée et pollutions. Ou bien s'agit-il du nouveau procès fait à cette plante « étrangère » : c'est ce que suggère l'anthropologue Maryse Carraretto dans son ouvrage consacré à « *l'histoire du maïs et ses avatars* » au cours de cinq siècles en Europe<sup>10</sup> ? Une plante venue des Amériques où elle était cultivée dans un climat chaud et humide qui n'est pas le nôtre : son introduction est donc à l'origine de perturbations dans les systèmes de culture et les territoires ruraux. Ce dernier argument est fréquemment évoqué dans les débats à propos de l'agriculture. Prudence, car si nous n'avions pas recours à des plantes venues d'autres continents - notamment des Amériques et du Proche-Orient - au cours des siècles, notre agriculture et notre alimentation seraient singulièrement pauvres. D'autre part, il n'est pas totalement exact que le maïs soit une plante de pays chaud et humide : c'est aussi une plante cultivée dans les conditions climatiques froides des Andes. Il faut retenir sur le plan strictement agronomique que c'est une plante d'été, avec les conséquences en besoins en eau par rapport à des plantes d'hiver compte tenu de notre régime climatique. Mais, complètent les agronomes, c'est aussi la plante qui, physiologiquement, produit le plus de matière sèche par volume d'eau consommée. Donc une plante particulièrement efficace.

Il faut savoir écouter les différents types d'arguments sans pour autant les partager. L'énergie que mettent les protagonistes à défendre leurs causes respectives ferait presque oublier une question importante par rapport à l'objet du débat : supposons que dans le futur – quelles qu'en soient les raisons - on ne consacre plus d'eau à l'agriculture, la réserve de Charlas serait-elle quand même nécessaire pour assurer le soutien d'étiage de la Garonne et pour les rivières de Gascogne ? A défaut d'avoir une réponse directe à cette question, il faudrait travailler les chiffres avancés par les uns et par les autres. La difficulté vient de ce que les paramètres de calculs ne sont pas les mêmes : pas étonnant qu'il n'y ait pas accord sur les résultats ! Schématiquement, certains opposants se réfèrent aux quantités globales prélevées et consommées chaque année, au sein desquelles la part de l'agriculture est très importante et dominante par rapport à tous autres usages. Il faut d'ailleurs noter la concordance des chiffres concernant la part de l'eau consacrée à l'agriculture : toujours de l'ordre de 70 à 80% à l'échelle du monde. Un deuxième mode de calcul, celui des agriculteurs, conteste ces chiffres en mettant en avant la part de l'eau prélevée par rapport aux volumes totaux qui courent dans la Garonne chaque année. Enfin, le SMEAG fournit des chiffres plus fins « au fil de l'eau », c'est-à-dire en référence aux profils de débit de la Garonne et aux profils de prélèvements à destination de l'agriculture.

Je comprends finalement que le raisonnement doit se faire période par période et non globalement au niveau d'une année. On conçoit, en effet, que la problématique eau et agriculture soit différente selon que l'on considère une première période d'irrigation, depuis les alentours du 10-20 juin, pour satisfaire les besoins physiologiques des plantes agricoles alors que l'eau est disponible dans les rivières au-dessus du débit objectif d'étiage : toute l'eau qui passe à cette période est réputée disponible, avant d'aller à l'océan ! Et vraiment peut-on

---

<sup>10</sup> Maryse Carraretto – « *Histoire de maïs. D'une divinité amérindienne à ses avatars transgéniques* ». Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

s'opposer à ce qu'une partie de cette eau soit stockée pour les jours où en aura le plus besoin ? La deuxième période est celle où les prélèvements de l'agriculture à des fins d'irrigation conduisent à une demande telle que le soutien d'étiage devient nécessaire : il y a évidemment compétition entre différents types d'usage et des arbitrages doivent être rendus. La troisième période s'amorce après le 15-20 août : les maïs et autres plantes irriguées n'ont plus besoin d'apports en eau, ou même sont déjà récoltés, alors que le soutien d'étiage est encore nécessaire en raison des conditions climatiques qui rendent la rivière naturellement « déficitaire », fortement dépendante des orages et précipitations d'été et d'automne. Où l'on apprend au fil des soirées que la longueur de la deuxième période, celle où l'on irrigue, est soumise à trois facteurs principaux : les conditions climatiques annuelles d'abord, le bassin considéré (Garonne ou rivières de Gascogne, ces dernières étant très couramment à sec en été et n'étant soutenues depuis un siècle que grâce au canal de la Neste), et finalement la nature des cultures irriguées (maïs, soja, cultures fruitières). Finalement, c'est le maïs dont la période de besoins en eau serait la moins longue par rapport aux vergers de la moyenne vallée de la Garonne. Mais il faudrait aussi distinguer le cas du maïs semence, dont les départements du Gers et du Lot-et-Garonne (avec les Landes et les Pyrénées Atlantiques) sont les vedettes en France (au total environ 80% de la production française pour ces quatre départements), pour lequel les exigences sont beaucoup plus soutenues que pour le maïs grain et le maïs fourrage. Pour le maïs semence, l'apport d'eau est essentiel pour garantir non seulement le rendement, mais surtout la valeur germinative, une qualité essentielle que l'on demande évidemment à des grains destinés à être semés plutôt que consommés !

Le débat peut alors se porter sur trois points : (1) quelle économie d'eau possible pendant la deuxième période où les cultures sont en compétition avec d'autres usages ? (2) les réserves existantes sont-elles suffisantes pour assurer le soutien d'étiage au cours de la troisième période, lorsque l'agriculture n'est plus demanderesse ? (3) les stocks d'eau consacrés à l'agriculture irriguée durant le soutien d'étiage seraient-ils suffisants pour sécuriser le soutien d'étiage de la troisième période ? A l'évidence, ces questions de débits ouvrent à des questions de stockage et de reports d'une période à l'autre.

Au cours de ces premières soirées, je me prends à rêver : serait-il possible d'écouter ensemble, et sans perturbations co-latérales, des spécialistes de la politique agricole, des chercheurs sur les plantes économes en eau, et aussi des analystes du climat et de ses variations entre années ? Cependant, pour le SMEAG la réponse est évidente, il n'y a pas photo : même sans les besoins de l'agriculture, il faudrait avoir recours à des soutiens d'étiage pour respecter les débits objectifs, et tout particulièrement aux ressources de Charlas. J'aimerais quand même une démonstration claire, appuyée sur des simulations. Je reste donc, à ce sujet... sur ma soif !

## **Il faut économiser !**

Il faut se préoccuper du financement de Charlas, trouver 260 millions d'euros ! Où sont-ils ? Les porteurs du projet restent muets là-dessus. Ou plutôt, répondent-ils, ce n'est pas l'objet du dossier ni du débat. Leur responsabilité est d'abord d'étudier ce que seraient les ouvrages et d'en évaluer le coût. Ce débat concerne d'abord l'opportunité du projet. Une fois ceci acquis, on envisagera son financement. Les collectivités regroupées au sein d'un Syndicat Mixte savent bien qu'elles ne pourront trouver les ressources exclusivement en leur sein : il faudra faire un tour de table. L'aide de l'Etat sera sollicitée : sans lui, le projet sera vain ! Les opposants de leur côté insistent : il n'y a aucune certitude de financement, donc le projet ne tient pas. J'entends bien ce raisonnement. Mais, de fait, le débat ne porte pas sur les

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

affectations de crédits. Je raisonne que les arbitrages budgétaires relèvent de la décision publique et ne pourront intervenir que dans un deuxième temps. Et d'ailleurs, si le financement était déjà inscrit, les opposants auraient probablement argumenté que le débat se déroule alors que la décision est déjà prise, donc qu'il est sans objet. Une question intéressante est cependant que cet arbitrage pourrait se faire en référence à d'autres options concernant l'eau et l'agriculture. C'est la question posée par le projet « ACOR »<sup>11</sup> : ne pourrait-on pas mieux utiliser les fonds publics ? Sur ce point, Rémy Martin et ses adhérents veulent se positionner en défenseur du bon usage de l'argent du contribuable. Et ils font leur compte : selon eux, à un moindre coût que Charlas, l'aide à des agriculteurs acceptant de réduire leur consommation d'eau suffirait à résoudre le problème du soutien d'étiage de la Garonne.

Economie, économie... Voilà un terme souvent prononcé au cours de ces soirées, à mettre en rapport avec les dépenses qu'il faudrait engager pour réaliser Charlas. Mais de quelles économies s'agit-il ? Là encore, les activités agricoles sont visées. Soit, on considère que les 70-80% d'eau qu'elles consomment constituent un privilège abusif, soit on mesure que c'est dans ces 70-80% qu'il faut rechercher les économies. Ce dernier point me paraît acceptable comme « hypothèse d'école ». D'ailleurs les agriculteurs eux-mêmes, peuvent le faire leur, pour des raisons de bilan économique de leur exploitation : le prix de l'eau peut constituer une variable d'ajustement déterminante. Comment ne pas prendre en compte les agriculteurs et leurs activités dans un bilan complet des besoins d'un bassin où l'agriculture joue un rôle actif ? Les défenseurs du projet « ACOR » comme une alternative chiffrée à Charlas, calculent que le recours à une agriculture plus économe en eau serait une réponse efficace : on pourrait se passer de Charlas et avec l'argent public, ainsi économisé, aider les agriculteurs à se reconvertir. Il s'agirait de retirer environ 12.000 hectares de cultures irriguées sur les quelques 60.000 existant dans le bassin. Mais quels hectares ? Les agriculteurs répondent en faisant intervenir une composante agronomique incontournable : la nature des sols. Certaines situations sont telles qu'on ne pourra rien faire sans irrigation assurent-ils : que deviendraient alors ces territoires sans agriculture ? Et ils donnent les exemples des sols filtrants des terrasses de la Garonne et des plaines de l'Ariège. Mais ces sols sont aussi les plus exigeants en eau et les plus sensibles à la pollution des nappes par percolation rapide des éléments dans le sol.

Mes collègues de l'INRA suivent depuis près de quarante ans les travaux du « champ d'essais » d'Auzeville en périphérie de Toulouse. Je les sollicite. Il s'agit de dispositifs expérimentaux de longue durée, réalisant la répétition des mêmes assolements avec des niveaux d'intensification différents, accompagnés de mesures permettant d'effectuer une évaluation « multicritères ». Les résultats observés apportent des éléments de comparaison entre les bilans économiques de différents systèmes de culture, sur les mêmes sols de vallée. Tout d'abord, la possibilité d'irriguer permet de compenser les conséquences de l'aléa climatique : l'objectif n'est pas là seulement l'augmentation des rendements, mais leur sécurité d'une année sur l'autre. Une deuxième qualité, l'irrigation élargit nettement l'éventail des cultures possibles, elle donne la capacité de s'adapter à une demande qui change et permet aux agriculteurs de se porter vers d'autres productions. La leçon de ces essais concerne aussi la problématique des revenus agricoles et nécessite du doigté dans le raisonnement. Tout d'abord, depuis 1991, date d'arrêt du soutien du revenu par les prix des grandes cultures et de son remplacement par une aide compensatoire attribuée à l'hectare cultivé, les revenus par hectare réalisés avec des systèmes de culture conduits selon des niveaux d'intensification très

---

<sup>11</sup> ACOR : Alternative à la Création de nOuveaux Réservoirs  
« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.  
Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

différents... sont les mêmes. Dans une situation de prix bas, alignés sur un cours mondial de « surplus », des rendements moindres (disons de l'ordre de 25%) peuvent être compensée par les économies de charges qui leur correspondent. La surprime apportée aux systèmes irrigués assure un léger avantage de revenu... surtout avec la pratique d'une irrigation réduite sur une plus grande surface. Cette question du revenu de l'agriculteur similaire entre des systèmes agricoles plus ou moins intensifiés est classique mais n'est pas si facile que ça à raisonner. On la retrouve aussi en matière d'élevage entre systèmes intensifs et systèmes extensifs, systèmes à l'herbe et systèmes d'engraissement. Une conversation de bar peut rapidement conclure que la prime d'irrigation, payée par les impôts, est évidemment inutile puisque le revenu aurait été le même sans y avoir recours et avec des systèmes extensifs moins risqués pour l'environnement. Le raisonnement agronomique relativise ce résultat, notamment en sol peu profond où le rendement des cultures d'été cultivées en sec est souvent désastreux, et quand les prix remontent, ce qui est actuellement le cas avec la demande croissante générée par les biocarburants et les pays émergents... Et le raisonnement économique, qui tient compte de l'ensemble du système productif régional, soutient l'irrigation même si elle n'assure pas un meilleur revenu à l'agriculteur, dans la mesure où elle permet d'obtenir globalement sur un territoire un niveau plus élevé de production commercialisée et transformée par les structures économiques : la prospérité d'un territoire est aussi fonction du volume de récoltes traité par les « filières », de sa régularité et de sa qualité. Sans oublier l'intérêt du maintien de la présence d'agriculteurs dans les territoires ruraux, ce que l'irrigation favorise globalement. L'exemple de la Bretagne est intéressant à considérer de ce point de vue. L'une des conséquences économiques du plan breton « pour une agriculture durable » pourrait être la diminution de la production totale de porcs et de volailles, et donc la pénalisation des ateliers industriels, et de toutes les entreprises qui les entourent. C'est pourquoi il prévoit, en complément aux mesures de désintensification des élevages, un appui à la transformation industrielle. Pour conclure sur ces essais, l'irrigation, même si elle ne s'accompagne pas de niveaux de revenus supérieurs constitue une garanti de réponse, à la fois à des aléas climatiques et à des changements de conjoncture économique. Ceci dit, si l'on peut utiliser des variétés de maïs à moindre besoin en eau et en intrants pour le même niveau de production totale, nul ne s'en plaindra ! Mais on n'en est pas encore là ! Et les incidences à long terme de telles cultures sur les besoins de ressources en eau ne sont pas chiffrées.

## Prendre de la hauteur

Est-il possible de prendre de la hauteur par rapport au fait d'être « pour » ou « contre » Charlas ? Y a-t-il des analyses qui dépassent ces attitudes manichéennes ? La difficulté est qu'elles puissent s'exprimer au cours de ces soirées et qu'elles soient reçues par les différentes parties. Exemple de position nuancée mais difficile à tenir, la Confédération Paysanne exprime une option en faveur d'une agriculture plus économe qui rejoindrait les préoccupations exprimées dans le projet « ACOR ». Son représentant prend position contre Charlas, mais ne s'oppose « *ni à l'irrigation, ni au maïs, ni même au soutien d'étiage* ». Il y a des irrigants parmi les adhérents à la Confédération Paysanne ! Ainsi, dans un avion de retour de Paris, deux ans après la fin du Débat Public, je côtoie quelqu'un qui m'a vu sur la tribune lors de ces « Soirées chez Charlas ». S'étant assuré que c'était bien moi, il engage la conversation. Il m'explique qu'il est militant de la Confédération Paysanne mais Président de son syndicat d'irrigation, producteur de maïs semence... une production essentielle à l'équilibre économique de son exploitation, m'explique-t-il. En tant que citoyen, il adhère à l'organisation syndicale qui se rapproche le plus de ce qu'il pense pour l'agriculture et les

agriculteurs, mais en tant qu'acteur économique il est aux côtés de Christophe Terrain au sein de l'AGPM<sup>12</sup>. Tout cela s'explique et se comprend.

Autre exemple de témoignage délicat à faire passer dans les enceintes survoltées des « Soirées chez Charlas ». Jean Verdier a travaillé au sein de la FAO. Il est un expert reconnu au niveau international sur le thème « eau et agriculture ». Il a été sollicité lors de la soirée d'Auch, le 13 novembre - cette fameuse soirée consacrée spécifiquement au thème « Agriculture ». Sa thèse s'appuie sur le constat de l'inégalité des ressources en eau entre les régions pour des raisons climatiques et géophysiques. Il est logique, explique-t-il, que dans les régions où l'eau est disponible en abondance, on la valorise par la production agricole, y compris par l'irrigation lorsque c'est possible, en vue de produire plus de grains de manière régulière. Ces régions, plus productrices que d'autres, exporteront les produits de leurs récoltes, ce qui est plus facile que de faire circuler de l'eau ! Et d'ailleurs les thèses écologiques sont hostiles au transfert d'eau d'un bassin à un autre ; elles ont été reprises dans la logique des SDAGE<sup>13</sup>, avec la nécessité de gérer la ressource en eau le plus *in situ* possible. Ces grains produits, vendus, exportés... constituent en quelque sorte une « eau virtuelle » qui circule. Or le sud-ouest de la France, à l'échelle de l'Europe et du monde, est une région où l'eau qui tombe du ciel est abondante, avec les Pyrénées comme château d'eau. Il faut donc la valoriser par tous les moyens. C'est la thèse de Jean Verdier. Une thèse rejetée par ceux qui condamnent non seulement les transferts d'eau mais aussi les exportations, et ceci au titre de la « souveraineté alimentaire » : on n'a pas besoin de produire plus de maïs – toujours le maïs. Ce soir-là, le débat glisse pendant quelques minutes vers d'autres sujets de société. « *On n'a pas besoin non plus de ces élevages intensifs qui produisent de la viande avec du maïs* ». « *De toute manière, il faut manger moins de viande* » ajoutent d'autres... Le débat sort du strict cadre de Charlas, évidemment. Consommer moins de viande, pourquoi pas ? Mais comment imposer ce qui relève de comportements individuels ? Le prix constitue un facteur important d'évolution des niveaux de consommation par les populations. Or, sur le plan technico-économique, il faut justement intégrer dans le raisonnement sur l'eau et le maïs que ce sont justement ces élevages intensifs qui transforment le mieux en protéines animales les grains, maïs et soja, et donc l'eau par conséquent ! Donc, des viandes moins chères. Le mouvement est observé dans le monde entier : l'augmentation de la consommation de viande s'effectue via le développement des élevages de volailles et de porcs. La production de viande de bœuf est de ce point de vue moins efficace et donc relativement plus chère, sauf dans les pays dotés de vastes espaces de pâturage et de grandes structures de production tels que l'Argentine par exemple. Alors où est le problème ? Peut-être bien dans le fait que ces élevages intensifs sont en fait très polluants pour les sols et les eaux alentours : alors qu'ils sont dits « hors sols », ils produisent des lisiers dont l'épandage pose problème à bien des titres, pollutions et odeurs. L'intégration des conséquences des choix techniques de production à l'échelle des territoires est essentielle. Il faudrait intégrer le coût des « externalités négatives » dans le prix de revient. Bien ! Mais ne pourrait-on pas aussi développer des élevages intensifs, à la fois hors-sol et peu polluants. Ça coûterait combien ? La recherche scientifique travaille aussi sur ces thèmes, à la fois écologiques, techniques et économiques, par exemple l'opération bretonne « Porcherie verte ». Intéressant à discuter, mais c'est un autre débat !

François Dufour, Président de la Confédération Paysanne, a été appelé à intervenir au titre des opposants à Charlas. Mais il n'a pas pu, ou pas voulu, le faire au cours de la soirée d'Auch dédiée au thème agricole. Il est donc présent, une semaine après, à Agen, le 20

---

<sup>12</sup> AGPM : Association Générale des Producteurs de Maïs

<sup>13</sup> SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

novembre, dans une ambiance cette fois très marquée par la présence remuante de militants de la « Coopération Rurale », majoritaire au sein de la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne. A chacun son tour de conduire le spectacle ! Cette fois ce sont les militants écologistes qui sont « chahutés ». Intéressant d'écouter François Dufour... il ne parle pas de Charlas. Il n'en dit pas un mot ! Il commente devant l'assistance attentive un autre projet ambitieux... le projet de remise en eau du Mont Saint Michel. Il nous explique que lorsqu'on doit envisager des projets d'une telle envergure, et d'une telle complexité, faisant intervenir des considérations économiques, écologiques, humaines, financières... eh bien on s'arrange pour que toutes les parties soient écoutées et se sentent écoutées, on essaie de réunir les conditions d'une écoute réciproque, chacun prenant en compte d'autres arguments que les siens. Dans le cas du Mont Saint Michel, de tels échanges ont pu intervenir, souligne-t-il, notamment au sein du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie. Jean-Louis Chauzy, Président du CESR Midi-Pyrénées, jubile au premier rang de l'assistance. François Dufour est très applaudi, par ceux qui le reçoivent comme l'un des leurs, et par les autres aussi qui saluent sa tolérance et sa leçon de dialogue démocratique. Je le retrouve quelques mois après, en mars 2004, dans les allées du Salon International de l'Agriculture à la Porte de Versailles, où il a accompagné, aux côtés de José Bové, l'envahissement du « Café de l'Agriculture », c'est-à-dire du stand du Ministère... animé par la Mission Agrobiosciences, dont je suis, en quelque sorte, le tenancier. Je veux le remercier à nouveau pour son intervention à Agen – je l'avais déjà fait à l'issue de la soirée. Nous sommes entourés par des militants surpris de notre dialogue. « *Vous savez, me dit-il, j'avais compris que ce projet de Charlas était mal débattu, avec des positions des uns et des autres qui ne pouvaient pas se rejoindre. Je ne voulais pas dire quelque chose qui aurait été pour ou contre* ». Une question de méthode ! Et aussi d'attitude des différents protagonistes vis-à-vis du débat !

## **Les atouts de l'écologie des cours d'eau**

La régulation des rivières pourrait-elle se faire sans réservoir de soutien d'étiage ? Oui argumentent certains spécialistes de l'environnement et des défenseurs d'autres solutions que Charlas ! Ils mettent par exemple en avant les ressources naturelles disponibles dans les territoires latéraux des cours d'eau, notamment la nappe phréatique dans les parties les plus alluvionnaires. Le débat se polarise à St-Laurent-de-Neste, le 25 septembre, sur le cas de la Plaine de Rivière en amont de Saint-Gaudens pour mettre en lumière que les espaces aquatiques latéraux et les marécages sont susceptibles de jouer un rôle tampon et de relâcher l'eau lorsque le niveau du cours d'eau baisse. Personne ne conteste ces mécanismes naturels. L'objection repose sur l'amplitude des masses d'eau concernées et l'efficacité de ce dispositif par rapport au volume des réserves qui seraient stockées par Charlas et à leur mobilisation. Les opposants utilisent une image en appui de leurs arguments : le projet Charlas se réfère à une « logique longitudinale » de cours d'eau, alors qu'il faut prendre en compte les capacités d'une « logique transversale ». En d'autres termes, ils veulent opposer leur logique « écologique » à ce qu'ils considèrent comme étant la logique de « tuyaux » des ingénieurs. C'est un peu simple mais l'argument porte. Cependant, on comprend assez vite que la capacité « tampons » des milieux latéraux n'est pas à la hauteur des volumes nécessaires pour faire face à des étiages sévères. Il faudrait effectivement évaluer en quoi la création de ces zones tampons est susceptible de faire admettre des débits d'étiage plus faibles. L'exemple de « Loire, rivière sauvage », mis en avant, est plus adapté, me semble-t-il, à la régulation des crues (permettre au fleuve de s'étaler plutôt que d'être canalisé) qu'à celle des étiages sur une période longue de plusieurs semaines et mois.

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

Mais il y a une autre raison à accorder de l'intérêt aux espaces latéraux des rivières : leur fonction épuratrice des vis-à-vis des engrais et des pesticides – voir plus haut. Celle-ci ne doit pas être rejetée d'un revers de main. Tout particulièrement, nous apprennent les travaux scientifiques, elle est d'autant plus efficace que leur linéaire est grand : c'est la longueur des rives boisées et enherbées qui est à rechercher plus que leur plus grande largeur. Donc, un message à entendre : la couverture et la nature des rivages des cours d'eau, notamment les ripisylves<sup>14</sup>, les milieux aquatiques marécageux, etc. ont un rôle d'appui, de régulation et d'épuration. Dans quelle mesure ? J'ai entendu au cours de la soirée de Castelsarrasin que le soutien d'étiage a une fonction de dilution des pollutions. Donc si on pollueait moins, si on rejetait des eaux plus propres, et si on mettait en œuvre une politique systématique de pièges latéraux, on pourrait adopter des DOE (débits objectifs d'étiage) plus faibles... Voilà un raisonnement qui pourrait effectivement être pris en compte par les arbitrages politiques : définir les règles de bonne qualité écologique des rives des cours d'eau. Une contribution à l'objectif de bonne qualité des eaux prévue par la Directive Cadre « Eau » à horizon 2015.

A l'écoute des différentes interventions, il me paraît évident que les protagonistes ne parlent pas de la même Garonne. Pour les écologistes, il s'agit d'une Garonne vue comme un élément naturel menacé. Pour les agriculteurs, une Garonne vue comme une ressource dont ils vivent. Pour le SMEAG et autres institutions publiques : une Garonne vue comme un système régulé. Or selon la catégorie des protagonistes, les mots ne sont pas les mêmes, ceux qu'ils utilisent pour qualifier la Garonne, son état, ses futurs. Les écologistes : « *menacé, non maîtrisé, gaspillage, pillage, démesurée... des contrevérités* ». Les agriculteurs : « *projets, contrôle de gestion, être écoutés* ». Le SMEAG et les institutions publiques : « *règlements, objectifs, flux, réserves, sécuriser* ». Tous ces acteurs peuvent-ils se retrouver un jour dans le souci partagé d'une même Garonne, leur Garonne ?

## L'énergie électrique de l'eau

Il y a encore une autre manière de raisonner Charlas et le soutien d'étiage de la Garonne : les réserves actuelles constituées dans les Pyrénées pourraient-elles assurer les besoins en été et en automne ? Le débat se déporte vers la question énergétique. Car, intervient le représentant d'EDF, ces retenues sont d'abord consacrées à la production d'électricité pendant les heures de pointe en hiver. Or il y a là un autre paramètre économique à prendre en compte : l'électricité d'hiver en heures de pointe, parce que plus rare, vaut plus cher. Donc, il faut payer EDF pour effectuer des lâchers en été où elle en a peu besoin. Mais, demande quelqu'un dans la salle, si l'équipement en climatiseurs se généralisait ?... Réponse, il faudrait faire des lâchers en été, donc l'utilisation de l'eau pourrait devenir compatible avec le soutien des étiages. Un autre argument surgit : les concessions des ouvrages de montagne venant à échéance au cours des prochaines années, ne pourrait-on les reprendre à usage principal de soutien d'étiage, ou même de soutien à l'irrigation, ou les deux simultanément, et produire de l'électricité par surcroît ? L'argument mérite attention. Mais qui est habilité à parler au nom d'EDF arrive à se demander la Commission. Le représentant de la direction ou un syndicaliste de la CGT, présent tous les soirs, et prenant fréquemment la parole parmi le public ? Ce dernier est le plus vif à défendre « l'outil industriel » et à dénoncer son dévoiement en faveur d'autres finalités que l'électricité.

---

<sup>14</sup> Ripisylves : ensemble des formations boisées et des couvertes végétaux présents sur les rives d'un cours d'eau

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

Compatibilité entre production électrique et autres usages de l'eau. Encore un autre exemple de recherche d'équilibre entre plusieurs finalités : la retenue de Montbel en Ariège a été créée pour soutenir le débit de L'Hers Vif et appuyer le développement de l'agriculture irriguée sur les terres du Lauragais par l'intermédiaire de la retenue de la Ganguise. Dans la mesure du possible, dès qu'il y a une dénivelée, profitons-en pour produire de l'énergie électrique, souligne un de ses initiateurs qui argumente la compatibilité de tels ouvrages avec des considérations d'écologie globale. « *On a toujours intérêt à profiter d'une « chute » pour produire de l'électricité. Vous devriez turbiner l'eau que vous allez relâcher à Charlas* ». L'argument n'est pas du goût de tout le monde. Sifflets, protestations ! On n'ira pas plus loin dans l'analyse du cas comme contribution au débat. Montbel, en fonction depuis 1985, c'est quand même 60 millions de mètres cubes, la moitié de Charlas, sur 600 hectares. Je suis allé sur le site en 2002 pour visiter la pisciculture originale installée par Jean-Marc Pirlot dans des filets en pleine eau accrochés à des pontons flottants, pour la production de truites « ultra fraîches » vendues par des enseignes de la grande distribution à Toulouse.

## L'eau source de tourisme

Le thème retenu pour la soirée « Charlas » à Agen, le 20 novembre, est celui du tourisme. Y-a-t-il compatibilité possible entre plan d'eau, tourisme et écologie ? Le projet de Charlas, tel qu'il est conçu, le permet-il ? Où l'on entend, ce soir-là, de la part d'experts invités, que l'eau est un facteur d'attractivité incontestable, un atout touristique. Mais j'entends aussi, et je le souligne dans mes commentaires d'étape - ce soir-là je suis pour un temps « aux commandes » pour animer le débat - que la présence de l'eau, nécessaire, n'est pas suffisante pour que se développe une activité touristique. Les infrastructures d'accueil certes, mais surtout les conditions de gestion et d'accès à l'eau doivent être raisonnées correctement. La qualité de l'eau elle-même doit être prise en considération pour les activités « loisirs et baignades ».

Quelques temps après, en 2005, je reçois Jean-Claude Lefeuvre<sup>15</sup>, à Marciac pour un Café-Débat consacré à la qualité des eaux. Il nous apprend que la baignade avait dû être interdite dans certaines retenues de Bretagne contaminées par des cyanobactéries toxiques dont le développement était favorisé par les excès de nitrates provenant de l'épandage des lisiers. Pour ce qui est de Charlas, alimenté par les eaux pures de la montagne pyrénéenne, le problème ne se pose pas dans les mêmes termes qu'en Bretagne, mais la question de la qualité des eaux de la retenue alimentée par les crues et leur évolution au cours de la saison mérite que l'on y prête attention. L'assistance, parmi laquelle quelques habitués des « soirées chez Charlas », admet que ce point n'avait pas été alors évoqué.

Pour l'heure, à Agen, une leçon se dégage me semble-t-il : les avantages touristiques de Charlas ne pourront pleinement être obtenus que sous condition que soit créé un sous-bassin, avec renouvellement continu, de manière à éviter le phénomène de marnage dont les opposants nous présentent des photos prises dans une retenue de même nature que Charlas, marnage rédhibitoire pour le tourisme. Madame le Maire de Sarramazan, dont quarante huit hectares vont être submergés, rejette le principe d'un quelconque intérêt touristique ! Pourtant argumente Michel Angot, Maire de Puydarrieux, le marnage peut être évité pour les activités touristiques d'été, mais il a aussi l'intérêt d'attirer des populations d'oiseaux à d'autres périodes : « *Ce qui s'est passé avec notre retenue, c'est à la fois l'intérêt du double bassin pour les loisirs nautiques et la présence d'espaces aux basses eaux qui sont d'un*

---

<sup>15</sup> Jean-Claude Lefeuvre est professeur émérite au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, Président de l'Institut Français de la Biodiversité.

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

*grand intérêt faunistique, d'où la possibilité d'activités dans ce domaine à certaines périodes de l'année, notamment en hiver, avec l'observation des oiseaux* »<sup>16</sup>. Protestation de Rémy Martin, « indigné ». Il va envoyer une lettre dans ce sens au Président de la Commission Nationale : Michel Angot est membre de la Commission et, à ce titre, il est tenu à un devoir de réserve ! Je suis pour ma part également « indigné » : on nomme donc des membres de la Commission pour leurs compétences et ils seraient tenus de ne rien dire.

Au cours des échanges internes à la Commission, Michel Angot argumente en faveur d'un renforcement de la qualité écologique du réservoir de Charlas. Et il a l'autorité pour le dire : il a été dans un premier temps un opposant à la retenue de Puydarrieux, il a derrière lui une carrière scientifique sur la Calypso auprès du Commandant Cousteau, il est reconnu pour sa compétence scientifique et son autorité personnelle, une procédure « Natura 2000 » est en cours sur sa commune et avec son appui. J'apprécie le caractère mesuré de ses arguments, le souci qu'il a d'ouvrir des perspectives positives. Cela pose le problème de ce qu'on appelle le « devoir de réserve » dans un débat de ce genre. Pour ma part, je considère que le débat peut bouger positivement si les questions « gênantes » sont posées aux uns et aux autres. Et qui peut être en position de le faire sinon ceux qui n'ont rien à défendre, sinon le souci de faire acquérir une lucidité supérieure sur les enjeux, de porter le souci du bien commun sans a priori ? La Commission aurait pu être plus active, plus incisive dans ses questions. L'ambiguïté réside dans le fait qu'elle a aussi une fonction de témoin du déroulement du débat, simultanément à son rôle d'animation, animation qu'elle aurait peut-être dû confier à un tiers. Dans le cas présent, l'argument de procédure permet aux opposants le rejet d'arguments de fond ! Quoiqu'il en soit, la Commission va retenir dans son rapport que si le projet devait avoir une dimension touristique il faudrait le faire évoluer pour rendre compatible celle-ci avec le soutien d'étiage et l'irrigation, notamment en adoptant le principe du double bassin. Nouvel exemple de la complexité et l'ambiguïté de ce qu'on appelle la multifonctionnalité. Celle-ci est intrinsèque au concept du développement durable et doit donc être placée au cœur du débat.

Un autre point d'achoppement : les caractéristiques des déversoirs. Côté rivières de Gascogne, pas de problème particulier : il s'agit d'une canalisation classique. Côté du soutien d'étiage de la Garonne, présenté comme étant l'objet principal de Charlas, on va utiliser les cours d'eau existants. La Nère va donc voir son débit d'été et d'automne atteindre des niveaux inhabituels pour cette rivière de Gascogne : elle sera en régime équivalent à celui d'une crue durant toute la période d'été et d'automne ! Un des experts explique qu'il y a une solution : doubler la Nère par une conduite qui assurera le débit principal jusqu'à la Garonne à Muret, tandis que l'on réalisera un débit minimum assurant la vie aquatique. Ce n'est pas l'avis de riverains qui assurent que seront détruites les truites qu'ils y pêchent chaque année. Jamais la Nère n'aura été qualifiée d'une telle qualité. Je comprends la logique des opposants : ne pas chercher à améliorer le projet, même si cela peut aller dans le sens d'une plus grande qualité écologique, mais le rejeter globalement. Quoiqu'il en soit, la Commission retient dans son rapport que le dossier présenté est faible à ce niveau et qu'il faudrait que le projet prenne mieux en compte la question des rivières servant au soutien d'étiage de la Garonne. Le coût en sera plus élevé.

---

<sup>16</sup> Chaque année depuis 1997, la Maison de la Nature de Puydarrieux organise à la fin du mois de janvier « Les Hivernales ».

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

## Les futurs agités de l'eau

Une préoccupation est sous-jacente à tous ces débats : l'affirmation de certitudes en faveur soit de la réalisation du projet soit de son rejet. Or ma pratique de la démarche prospective m'incite à mettre l'accent sur les incertitudes du futur. Je propose d'introduire ces préoccupations au cours d'une soirée. La Commission est consciente que les débats sont répétitifs. Elle admet donc le principe de cette soirée, à charge pour moi de trouver les experts. Ce sera à St-Gaudens, le 4 décembre, dernier débat avant la soirée de clôture à Toulouse. De quelles études peut-on disposer pour tenter d'évaluer l'intérêt du projet à 20 ans – échéance raisonnable pour juger de l'intérêt de Charlas à long terme : des plantes plus économes en eau et moins exigeantes en pesticides ? l'incidence des changements climatiques ? les futurs besoins énergétiques ?

Sur la question des changements climatiques, Jean-Pierre Céron<sup>17</sup> s'appuie d'abord sur la présentation qu'il a déjà faite à Castelsarrazins des résultats des études de Météo-France sur l'augmentation de la température moyenne du globe à l'horizon 2050. A la demande de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les ordinateurs ont fait tourner les modèles de simulation spécifiquement sur l'évolution des conditions climatiques du sud-ouest. Non pas des prévisions, insiste Jean-Pierre Céron, mais des scénarios possibles. Ils convergent tous sur un schéma où les précipitations d'hiver et de printemps seraient plus abondantes, mais avec moins de réserves neigeuses dans les Pyrénées, et des étés significativement plus chauds et plus secs... Ce qui veut dire moins de stockage « naturel » en altitude – l'eau va à la mer dès que tombée – et des débits d'été et d'automne plus faibles qu'aujourd'hui. Les incertitudes portent sur l'amplitude de ces changements, sur leurs échéances et aussi sur l'amplitude de la variabilité entre années. Ceci militerait pour la logique Charlas comme outil de régulation : capter une partie de l'eau de crue pour répondre aux divers besoins d'été et d'automne. Il faudrait affiner, évaluer les proportions, estimer les conséquences, donc en débattre... Mais une opposition bruyante et tumultueuse se manifeste pour dire que ce n'est pas négociable !

Pour les plantes et pour les bioénergies, deux chercheurs ont accepté de témoigner. Il y a de la part de mes collègues de l'INRA un grand scepticisme quant à l'utilité de ces soirées. Je ne sais pas si l'agit d'un sentiment d'humilité de leur part ou d'autre chose. En fait, ils ont l'impression que leur production scientifique et technique est de peu de poids face à des choix et des positions qui relèvent de la chose politique. Et puis, surtout, ils n'ont pas du tout envie d'entrer dans l'arène dont je leur ai décrit l'ambiance : les chercheurs ne sont pas des gens du spectacle ! Dit autrement, ces « spécialistes » sont dans l'inconfort lorsqu'ils sont plongés dans un milieu de « généralistes » dont les mots et les modes de raisonnements ne leur sont pas familiers. J'ai assuré mes deux volontaires qu'ils n'auraient pas à prendre parti « pour » ou « contre », qu'ils n'auraient même pas à répondre à d'éventuels contradicteurs. Seulement témoigner pour éclairer la Commission et lui permettre de verser leurs analyses au dossier du débat. Sous ces conditions, Philippe Debaeke, agronome, présente, à la suite de Jean-Pierre Ciron, Météo-France, les résultats des travaux les plus récents de l'INRA sur les effets du changement climatique sur le développement des cultures. Il poursuit son exposé sur les recherches en cours sur des plantes plus économes en eau. Sur le maïs par exemple, des travaux à long terme sont en cours à Montpellier ayant pour objet d'identifier des gènes susceptibles de favoriser une meilleure valorisation de l'eau par les plantes dans des conditions de ressources limitées. Il adopte un ton volontairement neutre, comme faisant profil bas. Philippe est de tempérament impassible prêt à répondre à toutes les questions. En fait, il est inattaquable ! Pas de questions ! On passe au suivant.

---

<sup>17</sup> Jean-Pierre Céron est directeur adjoint de la Climatologie de Météo-France  
« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Pour les bioénergies, j'ai fait appel à Gérard Goma, chercheur à l'INSA<sup>18</sup> de Toulouse sur les biotechnologies, nouvellement nommé DRRT<sup>19</sup> de Midi-Pyrénées et auteur d'un rapport au Ministre de la Recherche sur les réponses possibles des plantes aux besoins futurs en carburants dans la ligne de la Directive Cadre Européenne. Nous sommes dans le sujet. Mais par rapport à l'argument soutenu par les opposants que l'on aura moins besoin de productions agricoles dans le futur, il va à contre courant. Soudain, c'est l'explosion depuis la salle, une de ces irruptions que la commission a appris à gérer avec plus ou moins de bonheur, sinon de sérénité ! Gérard Goma est violemment interpellé par un habitué de ces soirées qui cette fois-ci le prend personnellement à partie, l'accuse de raconter des « conneries », de vouloir endormir l'assistance, de ne pas savoir compter, de donner des chiffres faux, de travailler pour la grande industrie, d'être favorable à l'énergie nucléaire, etc. Il n'a pas le temps de continuer, car Gérard Goma, faisant fi de mes consignes et de celles de la Commission, a littéralement bondi de son siège, saisi par l'indignation. Telle une furie, il se porte sur le devant de la scène, micro en main, accusant à son tour le perturbateur de tous les noms, de toutes les ignorances. Celui-ci en rajoute en l'accusant de parisianisme. Gérard Goma réplique qu'il sait parfaitement le sens de la langue occitane (il est d'origine portugaise, ce que ne sait pas son contradicteur virulent !). La Commission doit gérer ce soir deux fronts à la fois, ce qui ne s'est pas produit jusqu'à présent avec un expert. Elle parvient à calmer le jeu, et l'un et l'autre des protagonistes. A la suite de cette soirée, je craignais que Gérard Goma me reproche de l'avoir entraîné dans une « cage aux fauves ». En fait, quelques jours après, il me remercie de lui avoir donné « *l'occasion de cette expérience unique* » ! Il a pris conscience, me dit-il, de la passion avec laquelle des gens pouvaient défendre leur cause, même avec de mauvais arguments ! Août 2006, trois ans après, j'évoque sous les platanes de l'Université d'Eté de Marciac, la « Soirée chez Charlas » de Saint-Gaudens. Et je commente cet épisode comme exemple de la difficulté de faire intervenir des chercheurs dans des débats sur « *des sujets qui fâchent* », avec des interlocuteurs qui mêlent et associent le local et le global, le technique et le politique, le territorial et le social. Et un des participants spontanément déclare, hilare : « *Mais c'était moi le perturbateur !* ». Eclats de rire de ma part ! Et il me dit, « off », quelques minutes après : « *Maintenant, je ne ferais pas la même chose ! J'ai appris comment intervenir en public !* ». Il faudra que je fasse se rencontrer les acteurs de cette scène unique !

J'accorde habituellement à la démarche prospective la vertu d'organiser le débat sur les futurs en mettant entre parenthèses et en relativisant les joutes du présent. Elle crée, selon moi, les conditions d'un débat plus serein sur les questions vives à propos desquelles le risque est grand de se fâcher. C'est ce que je défends et je pratique couramment. J'en ai fait la démonstration avec le CESR<sup>20</sup> de Midi-Pyrénées en organisant les Rencontres du Futur au printemps 2000. Encore faut-il que les parties l'acceptent comme tel, ce qui n'a pas été le cas au cours de ces dix soirées Charlas, tout particulièrement lors de cette soirée de Saint-Gaudens. En fait, pour que le débat se déroule en position d'écoute et dans une attitude de progression des arguments, il y a certes des facteurs plus ou moins facilitateurs tels que la configuration physique du lieu, l'agencement du débat. Mais finalement, ce dont je prends conscience, c'est l'importance à accorder aux dispositions d'esprit des uns et des autres. C'est la combinaison des deux composantes – ingénierie du débat et état d'esprit des participants - qui va faire la qualité du débat et sa productivité. Des questions se posent alors : comment les protagonistes se positionnent-ils par rapport au principe même du débat ? veulent-ils

<sup>18</sup> Institut National des Sciences Appliquées

<sup>19</sup> Directeur Régional de la Recherche et de la Technologie

<sup>20</sup> CESR : Conseil Economique et Social Régional

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

l'instrumentaliser ? se saisir de l'occasion qui leur est donnée de mettre en scène leur thèse ? Ou bien souhaitent-ils et sont-ils prêts à admettre qu'il leur faudra bouger sur leur ligne ? Existe-t-il des procédures et des conditions « facilitatrices » ? Ces « Soirées chez Charlas » se déroulent comme si, chaque soir, on allait voter « pour » ou « contre », comme si à l'issue de chaque débat la décision devait être prise ! J'en prends conscience en écoutant Jérôme Sainte-Marie commenter sous les platanes de Marciac<sup>21</sup> son expérience de sondeur d'opinion qui le conduit à insister sur le fait que selon la proximité d'une échéance électorale ou d'une décision à prendre, la population n'exprime pas les mêmes choix majoritaires.

## Retour sur la question agricole

Le ton avait été mis dès la première soirée du débat public à Toulouse, en septembre : la mise en cause du modèle d'agriculture porté par la PAC, avec le maïs comme symbole. Les représentants officiels des agriculteurs avaient fait alors profil bas, se réfugiant derrière des arguments d'intérêt général, concernant le soutien du débit des rivières et leur réponse à divers types d'usage, rappelant même le principe d'un moratoire sur l'extension des périmètres irrigués auquel ils adhéraient. Cette ligne conciliante avait tenu jusqu'à la soirée d'Auch, en novembre, malgré la répétition des mises en cause lors des soirées successives. Consacrée principalement à la question agricole, celle-ci allait constituer le sommet des soirées en nombre de participants : plus d'un millier de personnes dans la salle ! Elle allait aussi marquer une rupture : les agriculteurs, venus en nombre, s'étaient manifestés avec les mêmes procédés que les opposants lors des soirées antérieures, les chahutant au cours de leurs interventions, réalisant des mouvements collectifs dans la salle, les accusant d'être totalement ignorants des réalités de l'agriculture. Or, quelque temps auparavant, une demande d'expertise complémentaire avait été formulée conjointement par France Nature Environnement et le « Comité contre Charlas » sur la question agricole, expertise complémentaire dont le principe est prévu dans la procédure de la CNDP.

En fait, la Commission est embarrassée par cette demande. Celle-ci est à la fois tardive et trop globale, dépassant largement le périmètre et la nature de l'ouvrage. Tardive ! On est déjà début octobre, un mois après le débat d'ouverture, trois mois avant sa clôture. Il aurait fallu qu'elle soit formulée dès les débuts d'activité de la Commission, alors que le programme était en préparation, c'est-à-dire dès juin juillet 2003, il y a six mois. A ce moment-là, les opposants nous semblaient peu réactifs, répondant mollement aux appels du pied de la Commission à se manifester. Nos seuls interlocuteurs étaient de fait les cadres et élus du SMEAG, ce qui nous a été reproché. A tel point que nous nous interrogeons alors sur la présence significative d'un public lors de la séance de lancement en septembre. Nous n'allions pas avoir autant de succès, pensions-nous, que le débat public qui venait de se dérouler au printemps sous la responsabilité de la Commission Nationale de Débat Public à Nantes, à propos du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. D'autant que La Dépêche du Midi jouait profil bas, semblant ne vouloir se « mouiller » ni dans un sens ni dans l'autre : soit donner l'occasion aux opposants de dénoncer un soutien à la « patronne », Madame Evelyne Jean-Baylet, elle-même Présidente du SMEAG, soit faire écho aux arguments qui pourraient la mettre dans l'inconfort. Peut-être aussi la proximité des élections, six mois après, était-elle en cause : la tenue du débat indisposait les élus départementaux et régionaux. Pour sa part, Jean-Louis Chauzy, de la tribune du CESR qu'il préside, défendait le principe du

---

<sup>21</sup> 12<sup>ème</sup> Université de l'Innovation Rurale : « Comment débattre des sujets qui fâchent ? » 9-10-11 août 2006. Jérôme Sainte-Marie est directeur de BVA Opinion

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

débat et tonnait que l'étiage de la Garonne n'attendrait pas les résultats des élections. Trop globale ! La demande concerne une expertise sur l'ensemble de la politique agricole et ses conséquences sur l'usage de l'eau : la Commission particulière, après avoir interrogé les services de l'Etat et en accord avec la Commission Nationale, répond par la négative à cette demande. D'où la protestation solennelle exprimée lors de la soirée d'Agen par les opposants, celle au cours de laquelle les groupes d'agriculteurs, notamment les irrigants des vergers du Lot-et-Garonne, majoritairement affiliés à la Coordination Rurale, avait organisé une mise en scène tournant en dérision les présentations « Power Point ». Nous étions déjà à un mois de la clôture du débat public, dont la durée est strictement encadrée à quatre mois. Certes, une possibilité existait de demander une prolongation exceptionnelle d'un ou deux mois, mais la perspective de déborder en période pré-électorale était considérée a priori comme n'étant pas acceptable.

Il fallait trouver une porte de sortie pour les uns comme pour les autres. Une rencontre intervient avant la soirée « prospective » de Saint-Gaudens avec Rémy Martin (Comité contre Charlas) et Bérangère Chambon (France Nature Environnement). Autour d'une table, on dialogue quand même mieux et on s'écoute plus que du haut d'une tribune face à plusieurs centaines de spectateurs. Ce qui me frappe, c'est l'explication donnée par Rémy Martin à son opposition radicale : le fait que les gens se soient sentis niés, méprisés, non écoutés depuis quinze ans. Alors ce débat public est d'abord pour lui l'occasion de dire les choses et de les affirmer, pas de dialoguer ou de faire avancer une solution : il lui faut marteler son opposition au projet et faire prendre en compte la solution alternative qu'il propose, le projet « ACOR ». Pour la Commission, cette procédure de débat public a précisément pour objet d'écouter les parties qui s'estiment ignorées. De son côté, l'opposition a besoin de faire valoir qu'elle a obtenu quelque chose de la Commission, que sa saisine et le débat ont servi à quelque chose. Nous n'avons plus que deux heures avant le démarrage de cette nouvelle soirée chez Charlas, la dernière avant la séance de clôture quinze jours après, pour trouver une solution acceptable. La discussion s'engage cependant de manière détendue. L'accord se fait comme suit : la Commission va demander, en tant qu'expertise particulière, la production d'un cahier des charges de ce que devrait être une expertise complète sur les possibilités d'économie d'eau par l'agriculture. Procédure originale. Dans les délais contraints et pour ses compétences, nous ne voyons que le bureau d'études toulousain « Solagro » pour produire un tel cahier des charges. Nous mesurons, que ce sera un peu délicat à faire admettre à ceux des responsables agricoles qui voient dans ce bureau d'études un repère d'« écolos », d'autant que Philippe Pointereau est intervenu comme expert au titre des opposants lors de la soirée « agricole » d'Auch, en tant qu'administrateur de France Nature Environnement. Mais, c'est la structure « Solagro » et non lui personnellement qui aura en charge l'expertise. Pour ma part, je n'oublie pas que « Solagro » a été retenue par la DRAF<sup>22</sup> de Midi-Pyrénées pour réaliser l'évaluation de la mise en œuvre des mesures agri environnementales et des CTE<sup>23</sup> : en tant que Président de la Commission de suivi de cette évaluation, je me suis rendu compte de la capacité de travail et du sérieux de la structure, et de Philippe Pointereau lui-même.

Le rapport d'expertise complémentaire est présenté lors de la soirée de clôture du Débat Public, à Toulouse, par la directrice de Solagro. Jean-Claude Sabin et moi-même avons en charge de formuler nos commentaires sur ce rapport au nom de la Commission afin de ne pas donner prise à quelque soupçon de partialité. Le Président de la Commission nous met tous deux en avant. J'interviens avec ma casquette de chercheur agronome, garant de la rigueur du raisonnement et des arguments. Jean-Claude Sabin, leader agricole reconnu au

---

<sup>22</sup> Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

<sup>23</sup> Contrats Territoriaux d'Exploitation

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

niveau national, ne peut pas être accusé d'être anti-agriculteur et son tempérament ne le prédispose pas à être manipulé. Nous validons la proposition qui nous est faite, c'est-à-dire les questions qu'il faudra instruire dans une étude concernant les marges de manœuvre de la gestion des eaux de la Garonne en regard des besoins de l'agriculture et compte tenu d'hypothèses d'orientations de celle-ci. Ainsi nous ne validons pas les thèses du projet « ACOR », qui n'était pas l'objet de la procédure de débat public, mais nous reconnaissons l'intérêt de certaines questions qu'il pose concernant les possibilités d'économie en eau et la nécessité de les instruire ultérieurement dans l'hypothèse où il serait décidé de mettre en œuvre le projet.

Pour cette soirée de clôture, la Commission a présenté un film de dix minutes qui rappelle les moments forts de ces « Soirées chez Charlas », puis a présenté ce que sera l'état d'esprit et les lignes de force de son rapport. Son objet n'est pas de prendre position mais de garantir que les différentes parties ont pu s'exprimer équitablement, et de mettre en avant les différents types d'arguments exprimés. Enfin, pour cette ultime soirée, elle a voulu permettre à tous ceux qui le désirent d'intervenir mais, forte de l'expérience des neuf soirées successives, elle a refusé que les prises de parole se fassent depuis la salle : les intervenants ont dû s'inscrire et ont été invités à venir sur la tribune, face à la salle et derrière un pupitre de conférencier. Probablement, encore plus intimidant pour ceux qui n'ont pas l'habitude de prise de parole au sein d'une grande assemblée ! La règle du jeu est acceptée. Les broncas antérieures ne se manifestent pas. Chacun respecte le temps imparti. Mais il y a le nombre, donc il faut jouer les prolongations au-delà du 19 décembre à minuit !

Il est une heure du matin, largement dépassée ! La fatigue aidant probablement, les demandes de parole s'éteignent. Le Préfet de région, Jean Daubigny, a attendu patiemment que la soirée se déroule selon le programme de la Commission. Il lui revient, au nom de l'Etat, à clore la série des « Soirées chez Charlas ».

\* \* \*

## **L'analyse du « chroniqueur »**

### *Retour d'expérience*

Janvier 2006. Un séminaire est organisé à Toulouse par des chercheurs, deux ans après la clôture de la procédure de Débat Public. L'objet est de comprendre quels sont les ressorts des débats publics de cette nature. Sophie Alain (INRA) et Olivier Marcant (IUT Tarbes) ont suivi de bout en bout celui de Charlas. Ils ont invité les principaux protagonistes à participer à ce séminaire. J'y suis en tant que membre de la Commission pour apporter mon témoignage sur le déroulement du débat, aux côtés de Bernard Leroy, au titre des porteurs du projet, et de Rémy Martin, pour les opposants. En fait, je les retrouve identiques à ce qu'ils étaient, dans les mêmes dispositions d'esprit et avec les mêmes rancoeurs. Les lignes n'ont pas bougé. Les accusations et les suspicions persistent.

Les « Soirées chez Charlas », c'est d'abord un spectacle - je l'ai dit. Mais ce spectacle a-t-il un sens ? De toute manière, il a un coût : près de 570.000 Euros, imputés au porteur du projet. Pourtant celui-ci n'a rien eu à dire sur la manière dont ses fonds ont été utilisés, autrement que dans le respect des règles d'un établissement public. La nature de ce financement faisait partie des objections exprimées par ceux qui contestaient l'intérêt du débat public. Premièrement, le SMEAG est juge et partie, puisque c'est son argent qui finance le « L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

débat : en l'occurrence, dans la procédure de la CNDP, ce n'est pas celui qui paye qui commande ! Deuxièmement, « encore de l'argent public qui aurait été mieux utilisé ! ».

Sur la méthode, je ressens une gêne en tant que membre de la Commission, celle de n'avoir pas pu faire pleinement profiter la Commission du savoir-faire de la Mission Agrobiosciences. J'aurais aimé un autre style d'animation avec des temps de reformulation et de relance, un zeste de provocation parfois... afin de stimuler les explications, de mettre les arguments en perspective, de dépasser les slogans et les expressions répétitives. Ce qu'on ne peut pas faire évidemment si l'on est toujours tenu à la forme et aux règles et que l'on risque à tout moment d'être rappelé au « devoir de réserve » comme Michel Angot l'a éprouvé à propos de son témoignage sur la retenue de Puydarrieux !

### *Certitudes et incertitudes*

Je retiens du séminaire de Sophie Alain et Olivier Marcant, à l'écoute de témoignages d'autres expériences qui sont rapportés, qu'un débat public se prépare dans des rencontres avec les différents protagonistes afin, pour la Commission d'être sûre que la portée et aussi les limites de l'exercice ont bien été compris. Afin aussi de mieux comprendre les dispositions d'esprit des uns et des autres, de leur garantir qu'ils seront entendus, qu'ils ne vont pas être « brimés », qu'ils ont intérêt pour les besoins de la cause qu'ils défendent à participer et à expliciter leur position. Or, à l'évidence, au cours de ces soirées, le sentiment d'incompréhension a dominé : les porteurs du projet parce qu'ils ont l'impression d'être niés dans la qualité et l'utilité de leurs études et de leur travail de programmation ; les opposants parce qu'on n'a pas tenu compte de leurs arguments et que selon eux on leur a caché volontairement quelque chose, alors que « tout est bouclé » et que « la décision est déjà prise ».

Quelque chose leur est commun cependant : leur sentiment de certitude. « *Il est bien évident que...* » : Jean-Stéphane Devisse, membre de la Commission Particulière au titre de la Commission Nationale, a souligné dans son intervention lors de la soirée de clôture à Toulouse, cette fiction des certitudes mises en avant : la formule a été reprise telle une incantation par de nombreux intervenants, pour ou contre. Avec le temps, je retiens que les incertitudes prennent du poids, que les alternatives ont de la valeur.

### *La confiance et la défiance*

Y a-t-il eu vraiment volonté à avoir un débat ? Cette procédure de Débat Public n'a-t-elle été que prétexte pour certains à avoir une tribune ? Olivier Marcant, dans sa note d'analyse, souligne le statut ambigu de ces soirées : on a oscillé, dit-il, « *entre concertation institutionnelle et contestation associative* ». Concertation institutionnelle... on peut dire en effet que le Débat Public Charlas a catalysé l'échange de messages et d'informations entre différentes institutions concernées - SMEAG, Agence de l'Eau Adour Garonne, DRAF – ne serait-ce que pour apporter des réponses écrites aux questions du public et pour fournir aussi des éclaircissements à la Commission sur le fond du dossier. Contestation associative... Les opposants ont été intransigeants, sans compromis possible. De l'autre, une contestation associative rejetant le principe de tout compromis. Quoiqu'il en soit, quelle que soit la manière et quelles que soient les insatisfactions, le dossier du projet Charlas ne peut plus être comme avant. En ce sens, la procédure de Débat Public a répondu à l'un de ses objectifs.

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

En 1999, j'avais organisé la Cinquième Université d'Eté de Marciac sous le titre : « *L'eau des villes et l'eau des champs* ». J'avais alors sollicité Pierre Auriol comme conférencier pour dresser, en ouverture, un panorama de ce que l'on appelle les « ressources en eau »<sup>24</sup>. C'est justement lui que Martin Malvy, Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées, a désigné pour présider un groupe de travail chargé de raisonner ce que pourrait être la stratégie de la Région en matière d'eau. Ce groupe fonctionne à partir de l'automne 2003 puis durant l'année 2004, indépendamment du Débat Public de Charlas. En créant ce groupe, le Conseil Régional prend de la distance vis-à-vis de la procédure Charlas mais donne aussi un signal quant à son intérêt pour le thème stratégique de l'eau. Je me souviens qu'au cours de la table ronde finale de cette Université d'Eté de Marciac, j'avais mis en débat que la société ne donnerait son accord à la constitution de nouvelles réserves que dans la mesure où les utilisateurs auraient fait la preuve de leur capacité à économiser la ressource. Il leur faudrait convaincre ! Je ne contestais pas le raisonnement qui, s'appuyant sur des bilans quantitatifs, mettait en évidence des déficits dont le constat appelait à la création de nouvelles réserves, notamment « Charlas », mais j'insistais sur la force des perceptions. C'est bien ce que je comprends de ces « Soirées chez Charlas » : les protagonistes ne se font pas confiance ! Or, la confiance est la clé de la vie publique et économique<sup>25</sup>. Au contraire, les « *Soirées chez Charlas* » se déroulent sous le signe de la défiance. Défiance de diverses associations vis-à-vis des institutions, celles qui ont conçu le projet Charlas, voire même la Commission qui a mis en scène les débats. Défiance des opposants vis-à-vis du monde agricole à s'engager dans une politique résolument économe en eau. Défiance du monde agricole vis-à-vis des associations de défense de l'environnement à comprendre les logiques de leur métier et les contraintes économiques de leurs activités.

### *Charlas, au sein d'un système complexe*

Dans une approche systémique à caractère global, il m'apparaît nécessaire de prêter attention à des dispositifs « à effets contre aléatoires », c'est-à-dire qui apportent des capacités permettent de faire face à des variations aléatoires et imprévisibles autrement qu'en termes statistiques. Après avoir écouté les arguments des uns et des autres, et ayant mesuré la force des défiances, il me semble que l'utilité de Charlas devrait être un tel « dispositif contre aléatoire » à l'échelle du sud-ouest de la France. A ce titre, il ne devrait pas être considéré comme la solution unique à tous les problèmes de l'eau des rivières du sud-ouest. Il devrait s'ajouter à d'autres dispositifs, à la fois pour le soutien d'étiage, pour la sécurité de la production agricole, pour l'approvisionnement en eau des agglomérations, pour l'objectif de « bonne qualité des eaux » à horizon 2015. L'ensemble, pour répondre pleinement aux attentes, devrait conjuguer des pratiques agricoles économes en eau avec une moindre utilisation des engrais et des pesticides, des dispositifs d'économie d'eau par tout utilisateur, des aménagements latéraux des cours d'eau pour leur rôle dépollueur et régulateur, des réservoirs à différents niveaux stratégiques du bassin. Les résultats de plusieurs décennies d'expérimentations montrent aussi que pour l'agriculture l'irrigation doit d'abord être vue moins comme un moyen d'augmenter les rendements que pour faire face à long terme aux aléas climatiques comme aux retournements de conjoncture économique : en ce sens elle a

---

<sup>24</sup> Pierre Auriol est alors Président du Groupement d'intérêt scientifique « Ecobag » (Ecologie du Bassin Adour-Garonne) et directeur du Centre d'Ecologie des Systèmes Aquatiques du CNRS à Toulouse, après avoir été Directeur Régional de la Recherche et de la Technologie de Midi-Pyrénées (DRRT)

<sup>25</sup> Alain Peyrefitte l'a magistralement illustré dans un ouvrage moins connu que ses autres ouvrages concernant la Chine : « *La Société de Confiance* », Odile Jacob, 1995

« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.

Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)

aussi des propriétés « contre aléatoires ». Vu de cette manière, Charlas est « une réserve de futurs ». Son apport serait de constituer un volant de sécurité. Il viendrait renforcer la capacité de l'ensemble du système pour faire face aux crises cycliques de déficit annuel en eau, comme aux évolutions climatiques du futur. La décision publique devra évidemment arbitrer entre le coût de la fonction « contre aléatoire » d'un investissement comme Charlas et d'autres choix tels que les équipements routiers et ferroviaires, les universités et la recherche, la santé publique, l'appui au développement économique, pour ne citer que certaines d'entre eux.

### *Le déficit de gouvernance de l'eau*

Pour prendre une décision éclairée, il ne faut pas se limiter d'un côté à la défense d'un ouvrage, de l'autre à la défense de l'environnement, d'autant que les défenseurs du projet ont eux aussi des préoccupations écologiques et que les associations écologiques peuvent avoir des arguments pour améliorer les caractéristiques et l'efficacité de l'ouvrage. Reste une question préoccupante dans l'optique où une décision est prise en faveur de la réalisation de Charlas : comment se fait la gouvernance de tels dispositifs « à effets contre aléatoire » ? C'est probablement là que réside aujourd'hui un des problèmes : ce déficit contribue probablement à la défiance. La gestion de l'eau est le fait de multiples organismes et institutions, qui ont parfois seulement en commun un jargon d'initiés, dont les responsabilités sont « éclatées », voire concurrentes. Quels sont les engagements et les assurances donnés par les parties respectives ? Comment vérifient-ils qu'ils sont respectés ? Comment sont réalisés les arbitrages entre des intérêts conjoncturellement contradictoires ? Et comment établir les conditions de la confiance entre les parties ? Par exemple, comment les organisations agricoles peuvent-elles répondre de manière crédible à l'accusation des associations de défense de l'environnement : « Charlas, c'est pour l'agriculture irriguée, productiviste et polluante » ? Mais aussi, les associations de défense de l'environnement peuvent-elles intégrer dans leur raisonnement que le prix de l'eau peut constituer un paramètre efficace de régulation à court terme mais que sur le long terme, la possibilité d'irrigation constitue une assurance face aux aléas de diverses natures ?

Un Conseil Régional ne pourrait-il pas avoir un rôle facilitateur dans le sens de l'établissement de la confiance et dans la recherche d'un système de gouvernance reconnu, comme il l'a amorcé avec son initiative de réflexion qui a rassemblé au cours de l'année 2004, après le Débat Public de Charlas, les différentes parties dans une recherche de consensus ?

Une dernière remarque sous forme d'un clin d'œil : en espagnol, « *charlas* » : ce sont les lieux d'échanges et de dialogue, des forums de discussion »<sup>26</sup>.

Toulouse, janvier 2007

---

<sup>26</sup> « *charlas* » provient du verbe « *charlar* » : parler ensemble  
« L'abondance des débats sur la rareté de l'eau : le cas de Charlas », chronique de Jean-Claude Flamant.  
Un document publié par la Mission Agrobiosciences - [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)